

RAPPORT

Consolidation de l'infrastructure des données relative aux innovations sociales
et aux recherches participatives



Coopérative ExtraCité

Novembre 2024

INTRODUCTION.....	3
Cadre de l'étude : objectifs et résultats attendus.....	3
Cadre de l'étude : limites du champ de l'étude.....	4
Méthodologie d'investigation retenue.....	4
AXE 1 : ETAT DES LIEUX DES PLATEFORMES EXISTANTES.....	6
Cadrage du périmètre de l'investigation axe 1.....	6
A. Définitions.....	6
B. Périmètre.....	8
Déroulé méthodologique de l'axe 1.....	10
Première étape : constitution d'une première liste de plateformes.....	10
Deuxième étape : entretiens d'approfondissement.....	11
Troisième étape : conception et diffusion d'un questionnaire.....	11
Retours obtenus et points saillants.....	13
Une faible participation des acteurs ciblés.....	13
Des plateformes relativement complémentaires.....	13
Une certaine distance (voire défiance) avec les notions de "recherche" et "production de donnée".....	17
AXE 2 : LES FINANCEMENTS ACTUELS DES RECHERCHES PARTICIPATIVES.....	19
Cadrage du périmètre de l'investigation axe 2.....	19
A. Définitions.....	19
B. Périmètre.....	19
Méthode d'investigation.....	20
Résultats.....	20
A. Carte d'identité des guichets sélectionnés.....	20
Appel à projets Science avec et pour la société – Recherches participatives 2...20	20
Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre).....22	22
Infrastructure de transport, énergie territoires,écosystème, paysage, écosystème (ITTECOP).....25	25
ETIK projets- Recherche et Société Région Bretagne.....27	27
I-Démo Régionalisé - Région Occitanie.....29	29
Recherche participative de l'Université de Lille.....33	33
Appel à projets 2021 au titre de l'expérimentation du soutien aux partenariats de recherche des associations.....34	34
CO3 : CO-COnstruction de Connaissances pour la transition écologique et solidaire.....36	36
CONCLUSION.....	39
BIBLIOGRAPHIE.....	40
ANNEXES.....	41
Annexe 1 : Tableau de recensement des plateformes.....	41
Annexe 2 : Tableau des guichets.....	41
Annexe 3 : grille des entretiens axe 1.....	41
Annexe 4 : trame de questionnaire axe 1.....	42
Annexe 5 : brochure RESOLIS.....	43

INTRODUCTION

Cadre de l'étude : objectifs et résultats attendus

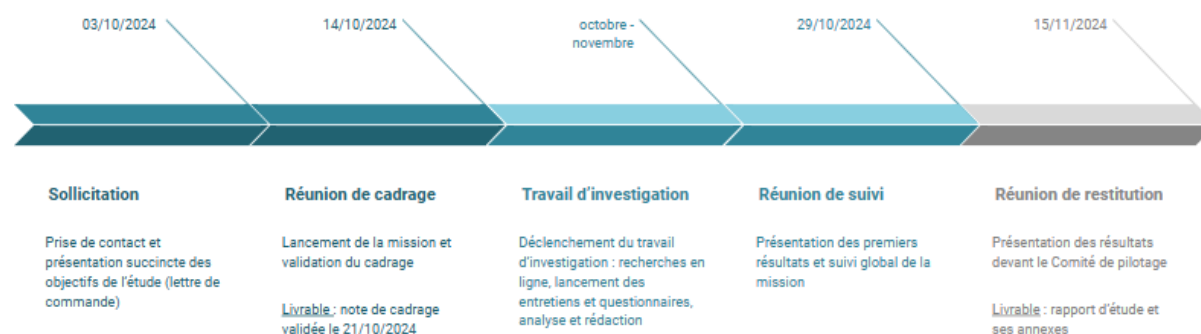
Ce rapport présente les résultats d'une étude commandée par ALLISS auprès de la coopérative ExtraCité. A l'origine de la commande se trouve une démarche du laboratoire d'excellence SITEX (Sciences, Innovations et Techniques en Sociétés), rattaché à l'université Gustave Eiffel, permettant de venir nourrir l'écosystème d'ALLISS autour d'un enjeu majeur : consolider l'infrastructure des données relatives aux innovations sociales.

Le premier cadrage de la commande transmis au bureau d'études portait sur la question des plateformes. Après réunion de lancement, le périmètre de l'étude a été élargi à moyens constants à deux axes d'investigation complémentaires mais distincts : en premier lieu, documenter l'existant en matière de plateformes présentant des données au croisement entre l'ESS, l'innovation sociale et la recherche participative, et essayer **de comprendre les modalités de fonctionnement de ces plateformes**. Il s'agit de mieux appréhender les cibles et objectifs de ces plateformes, ainsi que leurs modalités de fonctionnement et leurs constitutions. Enfin, le dernier objectif est de cerner les acteurs contribuant à ces plateformes - de leurs créations à leurs alimentations en passant par leurs dynamiques internes. En d'autres termes, apporter un éclairage sur ces plateformes vise à mieux comprendre où les acteurs du tiers secteur de la recherche peuvent chercher et partager de la donnée. Le résultat attendu de ce premier axe consiste alors en un éclairage, une vision plus claire de ces plateformes.

En deuxième lieu, cette étude vise à **apporter un éclairage sur des financements existants pour la recherche participative** (tiers secteur de la recherche). En d'autres termes, ce deuxième axe du présent travail doit permettre aux acteurs du tiers secteur de la recherche d'être mieux outillés en matière de financements accessibles pour leur propre production de recherche. Le résultat attendu de ce deuxième axe est une meilleure connaissance des financements de la recherche participative.

Ce présent rapport présente donc les résultats d'une étude courte s'avérant être un travail d'investigation, de documentation et de recensement, dont la principale vocation est de nourrir les travaux ultérieurs d'ALLISS.

Le calendrier de l'étude s'est déroulé sur la période de mi-octobre à mi-novembre 2024.



Cadre de l'étude : limites du champ de l'étude

Cette présente étude se déroule dans un cadre temporellement contraint (un total de huit jours de travail sur une période de quatre semaines), avec une commande au périmètre large, incluant deux axes d'investigation particulièrement foisonnants et aux contours polysémiques (cf. la définition de l'innovation sociale). De fait, plusieurs limites dans ce travail sont à pointer.

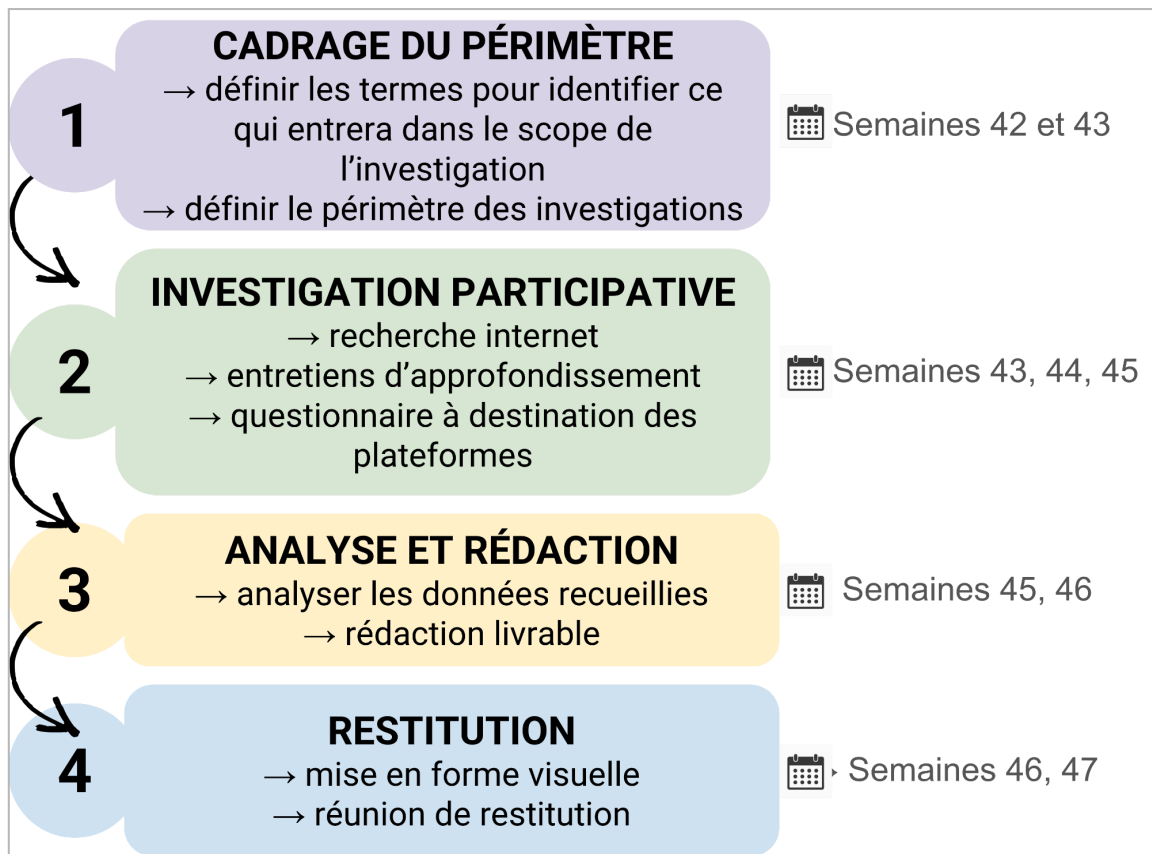
Ce travail n'a pas vocation à aboutir à un rapport exhaustif, que ce soit sur l'axe 1 (les plateformes de production de données liées à l'économie sociale et solidaire, et à l'innovation sociale), ni sur l'axe 2 (financements existants pour la recherche participative). Au contraire, ce travail est conçu comme une première pierre pour une étude de clarification de l'existant, qui aurait vocation à être approfondie par des travaux ultérieurs.

Ce travail ne s'entend pas non plus comme une mission de recherche scientifique : le cadre de la mission et sa temporalité ne sont pas propices à une méthodologie scientifique rigoureuse. A ce titre, le rapport ne présente pas de revue de littérature sur les champs de l'ESS, de l'innovation sociale, ni des financements de la recherche participative. Il ne comprend pas non plus une vaste enquête auprès d'acteurs ciblés comme pertinents. Le travail n'a pas non plus intégré la construction d'un cadre théorique pour appréhender l'étude.

Enfin, ce travail d'investigation n'entre pas dans le cadre de la recherche-action : la mission n'a pas vocation à apporter directement un changement concret dans le système social.

Méthodologie d'investigation retenue

Pour tenter de répondre de manière la plus éclairée et objective possible aux deux axes d'investigation, nous avons choisi de retenir une méthodologie en quatre étapes successives détaillées dans le schéma ci-dessous.



Pour consolider les données recueillies lors de la recherche internet, nous avons essayé de mener des entretiens exploratoires dans le temps disponible avec plusieurs structures faisant référence sur les questions d'économie sociale et solidaire, d'innovation sociale et de de financements de la recherche participative. La liste précise des personnes ayant répondu favorablement à notre sollicitation est présentée par axe d'investigation.

AXE 1 : ETAT DES LIEUX DES PLATEFORMES EXISTANTES

Cadrage du périmètre de l'investigation axe 1

A. Définitions

Avant tout travail de recherche et d'analyse, nous avons pris le parti de retenir une définition pour chacune des notions de la commande, et ce afin de nous aider à poser un cadre d'investigation objectif et objectivable pour chaque axe. Pour le premier axe de ce travail, nous retenons cinq termes à définir : plateforme, économie sociale et solidaire, innovation sociale, recherche participative, données.

Plateforme. La notion de plateforme est a priori équivoque : *“Définir une plateforme est un exercice périlleux : le terme est utilisé largement, dans un grand nombre de contextes variés, par des universitaires comme des praticiens, et les définitions que l'on peut trouver dans un dictionnaire commun ne sont pas d'un grand secours.”* (Reillier, 2018). Si l'on s'en tient à une première définition commune, produite par le Larousse, il s'agit d'un *“Ensemble d'outils (logiciels, matériels, systèmes d'exploitations, etc.) destinés au stockage et au partage de contenus virtuels (audio, vidéo ou autres).”* De cette première tentative de circonscrire la notion même de plateforme, nous retenons les premières hypothèses de délimitation des fonctions de ces plateformes (“stockage” et “partage de contenus”). Pour aller plus loin, le Conseil national du numérique propose la définition suivante (2015) : *“ Une plateforme est un service occupant une fonction d'intermédiaire dans l'accès aux informations, contenus, services ou biens édités ou fournis par des tiers. Au-delà de sa seule interface technique, elle organise et hiérarchise les contenus en vue de leur présentation et leur mise en relation aux utilisateurs finaux. A cette caractéristique commune s'ajoute parfois une dimension écosystémique caractérisée par des relations entre services convergents”*. Au-delà des premières fonctions esquissées de stockage et de partage de contenu, une plateforme vise ainsi également à présenter de la matière qui soit travaillée en vue d'apporter une plus-value (“organise et hiérarchise”) à un public cible.

Economie sociale et solidaire. La définition reprise ici est celle de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire : *“L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine, auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : un but autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique [...], [une lucrativité limitée].”*

Innovation sociale : A l'inverse de la notion d'économie sociale et solidaire, dont la définition est communément admise et incarnée par une approche statutaire conjointe à des modalités de gouvernance et de gestion économique démocratique, le terme d'innovation sociale présente de multiples interprétations et définitions : *“Plusieurs articles soulignent le caractère polysémique, non stabilisé, voire controversé de la notion d'innovation sociale. Si elle est devenue depuis quelques années un objet de recherche donnant lieu à un nombre croissant de publications, elle s'inscrit dans des courants théoriques distincts.”* (Bucolo, Fraisse, Moisset, 2015).

Si l'on s'appuie sur la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale est considérée sur des critères difficilement mesurables et

objectivables : « I. - Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;

2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale.

II. - Pour bénéficier des financements publics au titre de l'innovation sociale, le caractère innovant de son activité doit, en outre, engendrer pour cette entreprise des difficultés à en assurer le financement intégral aux conditions normales de marché. Cette condition ne s'applique pas aux financements accordés au titre de l'innovation sociale par les collectivités territoriales.

III. - Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire définit des orientations permettant d'identifier un projet ou une activité économique socialement innovant au sens du I. »

Pour tenter d'apporter de la nuance et des précisions quant à cette définition, les personnes rencontrées dans le cadre de la mission ont pu proposer leurs propres définitions :

- *“L'innovation sociale, c'est abstrait, c'est complexe. La définition que j'en fais, c'est qu'il y a des degrés d'innovation sociale dans des projets d'utilité sociale. Mais tous les projets d'utilité sociale ne sont pas nécessairement disruptifs. Dans “innovation”, il y a “nouveau” : il faut donc proposer quelque chose de nouveau. Mais il y a aussi une notion de temporalité : le projet peut être à un moment donné nouveau, et puis après ça tombe dans le capitalisme courant, ce n'est plus nouveau. On utilise beaucoup cette notion dans l'ESS car on a besoin de se différencier, c'est pour ça qu'on parle d'innovation sociale, mais c'est un terme mal appréhendé, j'ai l'impression qu'il sert parfois de cause pour dire que les acteurs ESS sont différents.”*
- *“On peut pas dire qu'on est acteur de l'innovation sociale car on est une toute petite équipe avec trop peu de moyens financiers, on ne peut pas faire le buzz et on ne peut pas disséminer nos méthodes car on n'a pas les moyens. Mais, par contre, la démarche reste innovante : capitaliser de cette manière, c'est une démarche innovante.”*

Démarche de recherche participative. Nous retenons ici la définition proposée par la Charte des sciences et recherches participatives en France signée par des acteurs académiques et associatifs en mars 2017 : « Les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, aux côtés des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée. »

Données. Dans le cadre de cette étude, nous entendons par “données” tout élément résultant d’un travail de création ou capitalisation de savoirs restitué sous une forme de publication (fiche, guide, étude, rapport).

B. Périmètre

A l’appui des définitions retenues pour les différents termes du sujet, nous avons tenté de déterminer un périmètre clair pour mener cette investigation. A ce stade, il s’agissait de lister les premiers questionnements pour poser le cadre de l’investigation :

- Quel type de plateforme rechercher ?
- Où chercher ces plateformes ?
- Sont-elles accessibles sans restriction d’usage ?
- Quelles données mises à disposition sur ces plateformes intégrer dans l’investigation et analyser ?

A priori, plusieurs pistes de réponses à ces questionnements ont été pressenties :

<p>→ Les différentes formes pressenties de plateforme de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plateformes non numériques - Plateformes numériques. Parmi elles, le ² support de plateforme peut être varié : <ul style="list-style-type: none"> - site internet vitrine et/ou marchand ad hoc, - réseau interne, intranet, - canaux collectifs, et boucles de discussions et partage de données (exemples : Messenger, WhatsApp, Slack,...) - pages et groupes au sein de réseaux sociaux (exemples: Instagram, Facebook, ...) - lettre d’information
<p>→ Les différents types pressentis de fonctions de plateforme de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction de veille sur des actualités de nature législatives, juridiques, réglementaires, ou tout simplement relevant du partage d’informations, en lien avec des pratiques de l’économie sociale et solidaire et/ou de l’innovation sociale - Fonction de centre de ressources thématiques, avec mise en ligne de données produites en propre ou non - Fonction d’annuaire ou catalogue d’acteurs de l’économie sociale et solidaire et/ou de l’innovation sociale - Fonction d’appui à une animation territoriale, destinée aux acteurs de l’économie sociale et solidaire et/ou de l’innovation sociale et/ou des territoires - Fonction avant tout marchande : des plateformes relevant des champs de l’ESS et de l’innovation sociale, mais répondant avant tout à des pratiques marchandes (marketplace, économie collaborative marchandisée,...)

<p>→ Les différents accès pressentis aux plateformes de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plateformes numériques accessibles à tous gratuitement et dans leur entièreté sans restriction d'accès - Plateformes numériques accessibles à tous gratuitement mais nécessitant une inscription (exemple : création d'un compte) - Plateformes numériques accessibles pour des bénéficiaires restreints et payantes (exemple: adhésion à la plateforme, ou à un service de la plateforme) - Plateformes numériques accessibles à tous mais payantes - Plateformes non numériques : accessibilité par appartenance à un réseau, à un lieu de travail,...
<p>→ Les différents portages pressentis de plateformes de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Portage et gestion de la plateforme exclusivement par une équipe salariée - Portage et gestion de la plateforme exclusivement par une équipe de bénévoles récurrents - Gestion et animation de la plateforme de manière essentiellement collaborative - Gestion et animation de la plateforme partagée entre une équipe (salariée ou bénévole) et les utilisateurs de la plateforme
<p>→ Les périmètres pressentis de plateformes de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme d'envergure hyper locale - Plateforme d'envergure régionale - Plateforme d'envergure nationale - Plateforme d'envergure internationale

Il apparaît ainsi que le périmètre des éléments à rechercher et analyser peut s'avérer très rapidement tentaculaire. Cela requiert la détermination de choix réduisant le scope de l'étude. Ces choix retenus et validés par ALLISS après transmission de la note de cadrage sont donc les suivants :

<p>→ Les formes retenues de plateforme de données</p>	<p>Plateformes numériques, avec pour support un site internet vitrine et/ou marchand ad hoc</p> <p><i>Nota : si des plateformes non numériques sont remontées lors des entretiens, elles pourront être recueillies et intégrées dans le tableau, mais sans faire l'objet d'une analyse.</i></p>
<p>→ Les fonctions retenues de plateforme de données</p>	<p>Fonction de centre de ressources thématiques, avec mise en ligne de données produites en propre ou non</p> <p><i>Nota : S'il s'avère que plusieurs autres fonctions pressenties sont également déployées par une plateforme ciblée, celles-ci pourront être recensées et intégrées dans le tableau mais non nécessairement analysées.</i></p>

→ Les différents accès retenus aux plateformes de données	Ces modalités d'accès étant par essence dépendantes du modèle économique de la plateforme, et ayant peu d'impact direct pressenti sur la fonction de centre de ressources, il est choisi de ne pas restreindre ce périmètre.
→ Les différents portages retenus de plateformes de données	Ces modalités de portage étant par essence dépendantes du modèle économique de la plateforme, et ayant peu d'impact direct pressenti sur la fonction de centre de ressources, il est choisi de ne pas restreindre ce périmètre.
→ Les périmètres retenus de plateformes de données	Plateforme d'envergure régionale (échelle métropolitaine) Plateforme d'envergure nationale (échelle métropolitaine)

Déroulé méthodologique de l'axe 1

Première étape : constitution d'une première liste de plateformes

Nous avons commencé par dresser une première liste brute de plateformes pouvant répondre aux différents critères du périmètre d'investigation formalisé. Cette liste, ou base de données, a pris la forme d'un tableau à double entrée, avec en lignes les plateformes identifiées et en colonnes les caractéristiques identifiées. Le premier travail a consisté en un recensement des plateformes à partir des pistes déjà connues (exemple : le RTES) ainsi que des plateformes collectées via une recherche internet. Pour mener cette recherche, nous avons utilisé plusieurs mots clefs dans plusieurs moteurs de recherche (Google, Safari, Ecosia):

<p>Mots clefs recherchés en articulation avec "ESS" ou "économie sociale et solidaire" ou "innovation sociale"</p> <p>centre de ressources ressources données centre de données production données tête de réseau plateforme lien recherche</p>
--

Plus de cinquante plateformes ont été identifiées comme répondant à ces mots clefs et ont fait l'objet d'une entrée dans le tableur excel. Un premier travail analytique a ensuite permis d'affiner cette liste, autour de plusieurs questions :

- Ces plateformes existent-elles toujours ?
- Si elles existent, sont-elles actives ? (présence de données récentes)

- Ces plateformes répondent-elles au périmètre défini de l'étude ?

Par ce premier tri, plus d'une dizaine d'entrées ont été évincées.

Deuxième étape : entretiens d'approfondissement

Cette base de données a ensuite été confrontée au regard d'experts de plusieurs structures faisant référence sur les champs de l'économie sociale et solidaire ainsi que de l'innovation sociale. Il s'est ainsi agi de mener des entretiens approfondis avec des acteurs des réseaux de la production de données en lien avec l'ESS et l'innovation sociale afin d'explorer plus en détail les modalités d'animation / gestion de ces plateformes et les modalités de production de données.

Les objectifs étaient d'échanger et de consolider le premier travail de détection des plateformes, d'identifier les manquements, d'échanger autour des liens avec le financement de la recherche du tiers secteur. L'anonymat des enquêtés était un préalable à l'échange. Nous avons sollicité :

Structure	Etat
RTES (réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire)	Entretien réalisé le 25/10/2024 et compléments apportés par mails
AVISE	2 contacts sollicités par mail et LinkedIn 1 mail envoyé sur l'adresse contact Sans réponse
RESOLIS	Entretien réalisé le 07/11/2024 et compléments apportés par mail
CRESS HDF	Entretien décliné (période non propice)
ChairESS	Sans réponse
ESS France	Sans réponse
Institut Godin	Entretien réalisé le 08/11/2024
Autres personnes ressource	1 Entretien réalisé le 31/10/2024
APES	Entretien réalisé le 13/11/2024

La grille d'entretien est fournie en annexe.

A l'issue de ces entretiens, le tableau de recensement des plateformes compte 60 entrées.

Troisième étape : conception et diffusion d'un questionnaire

La troisième étape s'est déroulée en parallèle de la deuxième. Au fur et à mesure des premiers retours qualitatifs sur les plateformes recensées, nous avons affiné la complétion de notre tableur excel. Cela nous a permis d'identifier des plateformes particulièrement pertinentes dans le cadre de cette étude, tout en déterminant que d'autres plateformes ne correspondaient pas suffisamment à son périmètre. Les plateformes "validées" ont alors fait

l'objet d'un envoi de questionnaire numérique pour recueillir des informations plus fines et complémentaires à celles déjà accessibles en ligne.

A partir de la semaine du 28 octobre, nous avons envoyé le questionnaire par différents canaux (mail, LinkedIn, formulaire de contact de la plateforme) aux 15 principales plateformes identifiées, qui nous semblaient à la fois faire preuve d'une activité avérée et répondre aux critères de sélection précédemment évoqués. Une relance a été réalisée pour chaque structure le 7 novembre.

Structure	Etat
AVISE	Sans réponse
CRESS HDF	Sans réponse
ChairESS	Sans réponse
ESS France	Sans réponse
CRESS Pays de la Loire (ESSOR)	Réponse reçue
SocioEco	Sans réponse
Le Mouvement Associatif	Sans réponse au questionnaire mais un message reçu par mail
Le Rameau	Sans réponse
Carrefour des innovations sociales	Sans réponse
UDES	Sans réponse
La Fonda	Sans réponse
Chaire Innovation et entrepreneuriat social de l'ESSEC Business School	Sans réponse
ORVA	Sans réponse
Compagnie des tiers-lieux	Sans réponse
Labo de l'ESS	Sans réponse

La grille de questionnaire est fournie en annexe.

Le questionnaire a été ouvert 16 fois, démarré effectivement 9 fois (c'est-à-dire qu'à 9 reprises, une personne a dépassé le stade de la page d'accueil), pour 1 seule réponse soumise au 13 novembre 2024. Les éventuelles réponses pourront toutefois être transmises à ALLISS par la suite.

Views	Starts	Submissions	Completion rate	Time to complete
16	9	1	11.1%	11:15

Les autres plateformes identifiées dans le tableau n'ont pas fait l'objet d'un envoi de questionnaire pour les raisons suivantes : plateforme que nous avons cherché à joindre directement via un entretien approfondi, plateforme hors périmètre de la présente investigation et donc non prioritaire, ou bien plateforme identifiée lors des derniers entretiens réalisés et nous laissant ainsi insuffisamment de temps.

Retours obtenus et points saillants

Une faible participation des acteurs ciblés

De manière générale, nous constatons que nous avons obtenu peu de retours à nos sollicitations, que ce soit pour les entretiens exploratoires ou bien pour le questionnaire. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Tout d'abord, le volume contraint de jours pour l'ensemble de cette mission n'a pas permis de dédier plus de temps à la mobilisation. Celle-ci gagnerait à être plus aboutie, avec par exemple un temps accru dédié au démarchage des acteurs et à la relance, en déployant peut-être d'autres types de canaux (du phoning par exemple).
- Ensuite, la durée de l'étude, limitée à quatre semaines, n'a pas permis de s'adapter aux agendas des personnes sollicitées pour favoriser leur implication dans la démarche. Certaines personnes mobilisées ont ainsi exprimé une disponibilité après la date de restitution de l'étude.
- De plus, la période de l'étude, entre mi-octobre et mi-novembre, s'est avérée peu propice (vacances scolaires, structures concentrées sur la réalisation de grands événements nationaux comme le Mois de l'ESS organisé par les CRESS en novembre, jours fériés)
- Enfin, une difficulté parfois à identifier les bons interlocuteurs chez les structures et plateformes sollicitées, soit parce que ce sont de petites équipes connaissant un certain turn-over, soit parce que ce sont de très grandes structures nationales peu à même d'identifier en leur sein l'interlocuteur adéquat.

Enfin, on constate plus de données collectées par l'entrée "ESS" que par l'entrée "innovation sociale". Cela s'explique pour deux raisons : la première réside dans la définition plus stable de la notion d'ESS que dans celle d'innovation sociale, qui nous a permis d'identifier plus rapidement les plateformes. La deuxième raison s'explique par notre positionnement d'acteur ancré dans un écosystème ESS et une meilleure connaissance de ses réseaux.

Des plateformes relativement complémentaires

Qui sont-elles ?

Parmi les 60 entrées dans le tableau, nous avons validé 19 plateformes comme correspond au cadre de cette investigation.

Plateforme identifiée et répondant pleinement au cadre de l'investigation	Plateforme identifiée et répondant partiellement au cadre de l'investigation	Plateforme identifiée puis écartée par l'acteur lui-même	Plateforme identifiée puis écartée car ne répondant pas au cadre de l'investigation
<ul style="list-style-type: none"> ● AVISE ● ESSOR ● UDES ● La Fonda ● Socioeco ● le Mouvement Associatif ● RTES ● #ESSHDF ● ESS France ● Resolis ● Centre innovation sociale écologique de l'ESSEC ● ChairESS ● MoviLab ● Labo de l'ESS ● Social Change Platform ● Citego (Cités, territoires, gouvernance) ● l'APES HDF ● les centres ressources politique de la ville (IREV) ● Chaire Territoires de l'ESS 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Rameau ● Carrefour des innovations sociales ● Plateforme PDC 62 de l'ESS ● Carteco ● SocialDesign ● Transformont ● ORVA ● Bretagne Circulaire ● Observatoire des territoires ● Red Social Innovation 	<ul style="list-style-type: none"> ● le Mouvement associatif ● l'Institut Godin 	<ul style="list-style-type: none"> ● La Place ● Imagination for People ● Compagnie des tiers-lieux ● réseau T-AP Plateforme transatlantique en sciences humaines et sociales ● Centre de ressources partenaires Seine-Saint-Denis ● Emploi ESS ● ESS 2024 ● ESS pratiques ● Rexel Foundation ● PosteSource ● Plateforme Innovation Aix métropole agglomération ● Alter'Incub ● InitiativesETcités ● Incubateur Evident! ● Iresa ● Projet CULTIVATE EU - The Food Sharing Compass ● Portail de l'ESS en Bretagne ● Les Cigales (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire)

			<ul style="list-style-type: none">● TAG Breizh● IdealCO● KIIF● Mouvement Impact France● IRIAE● REC-Innovation● Centre de ressources transformation écologique● La Grande équipe● Observatoire de l'évaluation d'impact social● Le NID● Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable
--	--	--	---

Sur l'ensemble des plateformes des deux premières colonnes, nous constatons des usages relativement complémentaires. Toutes présentent une combinaison de fonctionnalités, de portage, d'ouverture vers un public cible, qui leur est propre et leur permet une forme d'unicité sur le marché.

On constate finalement assez peu de plateformes d'envergure nationale ou régionale portées autrement que par des têtes de réseau (RTES, CRESS, Mouvement associatif,...). Les quelques exceptions semblent être des projets émanant de collectifs citoyens, comme par exemple RESOLIS (qui se situe elle-même hors champ de l'ESS et de l'innovation sociale), Le Rameau ou encore Socioeco. Toutefois ces plateformes peuvent elles-mêmes avoir du mal à pérenniser leur existence, justement parce qu'elles ne sont pas des têtes de réseaux attendues sur ces sujets : *“Vous mettez le doigt sur la difficulté du projet. Il ne vit que si on a un partenariat opérationnel qui lui doit avoir un partenariat financier. On n'a pas de fonds propres puisque le site est gratuit.”*

A quoi servent-elles et comment fonctionnent-elles?

FONCTIONS DES PLATEFORMES	
Centre de ressources	19/19 plateformes ont cette fonctionnalité
Veille	au moins 13/19 plateformes ont cette fonctionnalité
Annuaire acteurs / dispositifs	au moins 11/19 plateformes ont cette fonctionnalité
Appui à de l'animation territoriale	au moins 10/19 plateformes ont cette fonctionnalité
Plaidoyer	au moins 5/19 plateformes ont cette fonctionnalité

Ces fonctions sont souvent interdépendantes et cumulatives. Les plateformes cumulant au moins 4 fonctions sont principalement les têtes de réseau (AVISE, RTES, RNCRPV, ESSOR PDL, Mouvement associatif, UDES). Cela peut s'expliquer par le fait que ce sont des acteurs attendus sur la production et le partage de ressources. Les plateformes créées par des acteurs de la société civile sont particulièrement minoritaires : RESOLIS, Citego, Socioeco. Par ailleurs, ces acteurs disposent de peu de ressources financières dédiées à l'animation de leur plateforme et peuvent être animées par des équipes de bénévoles, ce qui peut être un frein au développement de certaines fonctions (comme l'animation territoriale) tout comme le lien avec la recherche.

Les plateformes portées par des têtes de réseau et par des acteurs privés (business schools) sont animées par l'équipe salariée et financées sur leurs fonds propres ou bien par un système d'adhésion / cotisation.

Une certaine distance (voire défiance) avec les notions de “recherche” et “production de donnée”

Les quelques entretiens menés confirment certains pressentiments :

- la définition de l'innovation sociale reste une zone de flou
- les liens entre l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire ne sont pas toujours étanches, et certaines plateformes peuvent avoir une difficulté à se considérer comme un acteur de l'ESS ou de l'innovation sociale bien que leur plateforme soit dédiée à ces sujets.
 - *“c'est pas parce qu'on travaille sur ces acteurs qu'on est nous-mêmes un acteur de l'ESS. Je dirais surtout qu'on nourrit une base de données liée à l'ESS.”*
 - *“C'est pas parce qu'on relaie à travers des fiches / des revues des thématiques de l'innovation sociale qu'on est nous-mêmes un acteur de l'innovation sociale.”*
 - *“On n'est pas un acteur de l'ESS, on est un acteur qui travaille au service de l'ESS.”*

Par ailleurs, il serait intéressant de creuser plus en encore la question du regard qu'ont les plateformes sur la “production de données” et leur légitimité à en produire:

- *“Nous ne faisons rien qui ne donne pas lieu à une capitalisation”*
- *“J'ai jamais trop accroché avec cette notion de tiers secteur de la recherche car je me suis jamais senti “tiers”, je trouve que c'est un fourre-tout”.*
- *“Chez nous on est très clair sur le fait que le chercheur, c'est celui qui est lié à un laboratoire de recherche.”*
- *“Ce n'est même pas notre enjeu de dire que des gens dans des associations produisent des connaissances indépendamment de l'Académie. Au contraire, nous c'est plutôt : comment les productions scientifiques sont amenées aux acteurs de terrain sous d'autres formes que de la recherche ?”*
- *“Les acteurs de terrain, ce dont ils ont besoin, c'est des enjeux (avoir des financements, toucher leur public), ce n'est pas de produire de la recherche.”*
- *“Maintenant, notre plateforme toute seule, c'est pas un élément de recherche. C'est un élément de vulgarisation, de mise à disposition, mais on n'est pas un organisme de recherche.”*
- *“J'aime pas beaucoup qu'on appelle ça de la méthode scientifique, on est dans un canevas habituel de gestion de projet, on produit des fiches typiques de mise en oeuvre de projet.”*
- *“Nos programmes sont plus des programmes de sensibilisation, mobilisation, retours sur l'existant, on peut pas appeler ça fondamentalement de la recherche.”*

Finalement, parmi les données récoltées auprès des plateformes et structures ayant répondu favorablement, il apparaît qu'aucun acteur n'étant pas lui-même un acteur de la recherche académique ou n'étant pas en partenariat direct avec un acteur de la recherche

académique, ne se considère comme “produisant de la donnée type recherche”. Les acteurs de terrain semblent privilégier une association à des chercheurs rattachés à des laboratoires ou bien à des pôles R&D de bureaux d’études pour mener leurs recherches.

De plus, parmi les plateformes recensées, certaines semblent contraintes à produire des données. En effet, des plateformes portées par exemple par les têtes de réseau (ESS France, les CRESS, le Mouvement associatif, l’ORVA,...) peuvent avoir à s’emparer de cette fonctionnalité de plateforme au titre de l’outillage de leur réseau et en réponse aux attentes de leurs financeurs : *“Mon regard, c’est que plusieurs structures sont obligées de se positionner sur la production de données, en tant que tête de réseau”*.

AXE 2 : LES FINANCEMENTS ACTUELS DES RECHERCHES PARTICIPATIVES

Cadrage du périmètre de l'investigation axe 2

A. Définitions

Le développement suivant reprend une analyse des différents **guichets** ayant vocation à apporter des **financements** de projets de recherche participative ou des projets de recherche pouvant être portés directement par des structures privées employeuses et ce, quel que soit leur statut juridique.

Les guichets présentés nécessitent un partenariat entre la structure du TSR et un laboratoire de recherche.

B. Périmètre

Le périmètre de cet axe s'articule autour de questionnements centrés sur les guichets de financement potentiels, sur les conditions de réponse aux appels à projets, les pièces à fournir, les modalités de financement et les obligations juridiques et financières des structures répondantes.

Pour mener à bien ce travail, neuf guichets dédiés au financement de projets de recherche partenariaux ont été analysés à partir de leurs sites internet, des règlements et cahiers des charges ainsi que de l'examen des projets lauréats d'anciennes éditions.

Nous proposons par ailleurs d'ouvrir ce panel à des organisations et institutions proposant des appels à projets plus généralement ouverts à toutes les structures et plus orientés vers des thématiques pouvant intéresser le champ de la recherche participative : environnement, culture, santé...

Choix méthodologiques proposés :

→ Les types de guichets à détailler	- Guichets et modalités de financements de la production de données qui seraient accessibles au tiers secteur de la recherche
→ Les modalités d'accessibilité à ces guichets	- Informations accessibles via le monde de la recherche (laboratoires, guichets, ...)
→ Les données de	- Référencer les financements connus et existants, notamment en ciblant 3 régions : Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France

guichet à analyser	
---------------------------	--

Méthode d'investigation

Etape 1	Mobilisation des réseaux de la recherche pour identifier les modalités de financements de la recherche participative. Points d'attention particulière : <ul style="list-style-type: none"> - les guichets - les CIFRE (échange avec la coordinatrice de l'école doctorale - Lille) - https://rechercheparticipative.univ-lille.fr/la-boutique-des-sciences
Etape 2	Mener des entretiens avec des gestionnaires de programmes de recherche (ITTECOP, ADEME, OFB) et la coordinatrice de l'école doctorale des Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion de l'Université de Lille.

Résultats

A. [Carte d'identité des guichets sélectionnés](#)

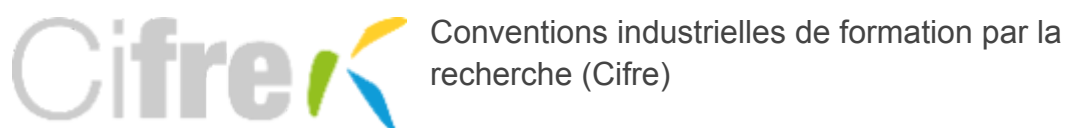


Appel à projets Science avec et pour la société – Recherches participatives 2

Durée de financement:	de 12 à 18 mois
Taux de transformation	21,2 % en 2023 (77 projets)
Budget / projet :	100 000 euros
Modalités versement	L'aide est versée sous forme de tranches. La première dès la notification (signature de l'acte attributif). Le versement de l'Aide est échelonné en fonction de la durée du Projet, et précisé dans les Conditions particulières de l'acte attributif, sous la forme d'un échéancier. Les délais mentionnés et les montants des versements sont prévisionnels car certaines tranches de l'Aide sont conditionnées à la

	<p>transmission et à la validation par l'ANR de livrables, et globalement à la réalisation du Projet.</p> <p>L'aide est versée annuellement sous forme de tranches.</p> <p>Pour tous les bénéficiaires l'échéancier prévoit a minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> une avance initiale un solde, dernier versement qui est ajusté pour tenir compte des dépenses réelles dans la limite du montant maximum de l'Aide indiqué dans les Conditions particulières. Le Bénéficiaire s'engage à reverser le cas échéant le trop-perçu à l'ANR.
Type de guichet	Dossier à constituer à partir d'une trame (12 pages max)
Thématique éventuelle	Obligatoirement un projet émergent
Éléments à déposer lors de l'instruction	<p>Formulaire (identité du projet, partenariat et membres du consortium, données financières, personne habilitée à représenter l'organisation, résumés scientifiques, Mots clés)</p> <p>Document scientifique de 12 pages max (trame disponible en ligne)</p> <p>Les CV des deux coordinateurs/coordinatrices</p>
Composition de l'équipe	<p>Un établissement ou organisme de recherche et de diffusion des connaissances, public, français, entrant dans le champ d'application du règlement financier (RF) de l'ANR</p> <p>Une organisation de la société civile entrant dans le champ d'application du RF (entreprise, ONG, association, fondation, organisation professionnelle, acteur de l'économie sociale et solidaire, opérateur culturel, autres...).</p>
Caractéristiques juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisations de la société civile doivent notamment avoir la personnalité morale, ne pas être une entreprise en difficulté, avoir leur siège réel en France conformément au Règlement financier et un objet compatible avec l'appel à projets. - Le responsable scientifique devra être titulaire de la fonction publique/fonctionnaire, ou disposer d'un contrat de travail couvrant la période de financement du projet et être rattaché.e ou employé.e par le partenaire concerné. Il ou elle ne pourra pas faire financer son salaire sur l'aide allouée par l'ANR au projet. Il ou elle devra donc bénéficier d'un contrat de travail couvrant la période de financement du projet. Le contrat peut ne pas avoir débuté avant le conventionnement.
Critères d'évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. La qualité de la position de la question scientifique : sa pertinence, son caractère innovant (originalité, prise de risque...), son intérêt pour la société. 2. La complémentarité et la solidité du partenariat : les compétences et l'expertise des différents partenaires, la dynamique d'émergence, la plus-value de l'approche participative, les modalités de la participation, etc. 3. La stratégie à moyen et à long terme : les objectifs assignés respectivement à la phase d'amorçage financée par l'ANR et à un futur « projet-suite » éligible et compétitif à d'autres appels à projets ; la capacité du projet à s'inscrire dans la durée, son potentiel d'évolution et de maturation. 4. La faisabilité du projet ANR : le réalisme de l'agenda ; l'adéquation de

	l'aide demandée (moyens humains et financiers) aux objectifs ; les résultats et retombées attendus (connaissances, publications, produits, services, solutions, élaboration d'un « projet suite »).
ENGAGEMENT dans le projet	<p>Le suivi scientifique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la participation du coordinateur ou de la coordinatrice scientifique au séminaire de lancement des projets du présent appel ; • la fourniture d'un rapport final du projet ; • la fourniture de résumés des objectifs, travaux et résultats du projet, actualisés à la date de communication, destinés aux publications de l'ANR sur tous supports ; • la collecte d'éléments d'impact du projet jusqu'à deux ans après la fin du projet ; • la participation à au moins une revue intermédiaire ou finale de projet ; • La participation aux colloques organisés par l'ANR sur les appels SAPS
BUDGET TOTAL du guichet	11,5 millions d'euros en 2023
FRÉQUENCE d'ouverture du guichet	Annuel
DÉLAIS montage projet (ouverture => clôture => résultat)	2 mois (24 avril => 29 juin => Septembre)
CONTACT	Tristan Lescure : tristan.lescur(at)agencerecherche.fr
COMMENTAIRES	Entre 2021 et 2023, 92 projets de recherche-action ont été financés par l'ANR pour un montant de plus de 12 millions d'euros
LIEN WEB	<p>Lien vers le guichet : https://anr.fr/fr/detail/call/appe-a-projets-science-avec-et-pour-la-societe-recherches-participatives-2/ Lien vers la trame disponible : https://anr.fr/fileadmin/aap/2023/aap-saps-ra-rp2-2023-trame.docx</p>



Durée de financement:	36 mois (3 ans)
Taux de transformation	70% en moyenne chaque année
Budget / projet :	L'entreprise reçoit une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans pour l'embauche d'un doctorant. Le contrat de travail, CDI ou CDD de 3 ans, impose un salaire annuel brut au moins égal à 24 529,44 € (depuis le 1er janvier 2023).

Modalités de versement	Le montant de 14 000 euros est versé en fin de chacune des trois années.
TYPE de guichet	Dossier à constituer à partir d'une trame
Thématique :	NC
Éléments à déposer lors de l'instruction:	<ul style="list-style-type: none"> - Un dossier reprenant les rubriques suivantes : 1) lettre d'engagement de l'employeur 2) lettre d'engagement du laboratoire 3) lettre d'engagement de l'école doctorale 4) le sujet de recherche 5) le cv du candidat et la lettre de motivation 6) les relevés de notes comptant pour l'obtention du grade master 7) attestation de réussite au diplôme de grade master 8) présentation de l'entreprise & cv de l'encadrant 9) présentation de chaque laboratoire & cv du directeur de thèse principal
Composition de l'équipe:	<p>Le partenaire confie à un doctorant un travail de recherche objet de sa thèse</p> <p>Le laboratoire, extérieur à l'entreprise, assure l'encadrement scientifique du doctorant</p> <p>Le doctorant, titulaire d'un diplôme conférant le grade de master</p>
Caractéristiques juridiques:	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat ne peut pas être ou avoir été embauché par ladite structure, ses filiales, succursales, ou toute autre entité juridique rattachée à ladite structure quel que soit son statut sur une durée cumulée de plus de 9 mois calendaires à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de Cifre, quelles que soient les interruptions d'activité observées sur la période et quel que soit le type de contrat (CDD, contrat doctoral de droit privé, CDI, CDI de mission ...). - Afin d'être dans les meilleures conditions pour réaliser son travail de recherche, le candidat ne peut pas vis à vis de la structure qui dépose la demande de Cifre : <ul style="list-style-type: none"> - être ou avoir été fondateur ou co-fondateur ; - être actionnaire ou associé ; - exercer ou avoir exercé un mandat de quelque ordre que ce soit tel que président, co-président, directeur, directeur général, gérant, etc. - Le candidat ne peut pas, non plus : <ol style="list-style-type: none"> 1) être inscrit en formation doctorale depuis plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de Cifre quel que soit l'établissement d'inscription en France ou à l'étranger ; 2) être déjà titulaire du diplôme national de doctorat ou d'un diplôme équivalent obtenu à l'étranger et reconnu en France ; 3) avoir démarré une autre formation doctorale en étant inscrit dans une université française ou étrangère. <p>L'employeur, bénéficiaire de la Cifre, est une structure établie sur le territoire français. L'employeur peut relever d'une structure de droit privée y compris une association ou une fondation. L'employeur peut également relever d'une structure de droit public à l'exception des services de l'Etat ainsi que des autorités administratives indépendantes (AAI) et autorités publiques indépendantes (API).</p>

	<p>Le laboratoire de recherche où s'effectuent les travaux de recherche doctorale sur le plan académique est français. Toutefois, un établissement d'enseignement supérieur étranger peut être associé, dans le cadre d'une cotutelle internationale de doctorat.</p>
Critères d'évaluation:	<p>Les dossiers sont sélectionnés par un comité d'évaluation et de suivi qui s'appuie sur les conclusions de deux expertises :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une expertise technico-économique confiée au délégué régional à la recherche et à la technologie de la région de l'entreprise. Cette expertise prend en compte la solidité financière de celle-ci, son implication dans le projet de recherche, sa capacité à donner au candidat une formation professionnalisante ; > une expertise scientifique réalisée par un spécialiste du domaine qui évalue la qualité scientifique et la pertinence du projet proposé et son adéquation avec la formation doctorale et l'encadrement du candidat.
ENGAGEMENT dans le projet	<p>L'employeur s'engage à ce que le doctorant consacre son activité à la préparation de la thèse et à accompagner le doctorant dans son objectif de soutenance. Cet engagement doit être mentionné dans le contrat de travail. Il lui permet d'assister aux formations dispensées par son école doctorale, et éventuellement proposées par l'ANRT, et lui accorde les temps nécessaires à la rédaction des rapports d'activité et de sa thèse.</p> <p>La soutenance de thèse de doctorat constitue le mode final de vérification de la qualité des travaux réalisés par le doctorant au cours de la Cifre. Il s'agit donc d'un objectif commun aux trois partenaires.</p> <p>L'employeur adresse à l'ANRT un rapport d'activité intermédiaire présentant l'avancement des travaux de thèse au terme des 12e et 24e mois de la Cifre. Chacun de ces rapports est rédigé par le doctorant selon le modèle fourni par l'ANRT. Il est cosigné par le tuteur scientifique, le directeur de thèse et le doctorant. Il tient compte des recommandations émises par le comité de suivi individuel du doctorant, prévu par l'Arrêté.</p>
BUDGET TOTAL du guichet	3,29 millions d'euros en 2023
FRÉQUENCE d'ouverture du guichet	Le dépôt des dossiers de demande s'effectue auprès de l'ANRT tout au long de l'année.
DÉLAIS montage projet (ouverture => clôture => résultat)	Le délai d'instruction est de deux mois.
CONTACT	cifre@anrt.asso.fr
COMMENTAIRES	250 associations porteuses en 2023 / 1800 CIFRE allouées en 2023
LIEN WEB	<p>Présentation du dispositif :</p> <p>https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/2017_06_cifre_17_150x290_b01_792232.pdf</p> <p>Site dédié aux CIFRE : https://www.anrt.asso.fr/fr/accueil-cifre</p>

Descriptif des éléments du dossier à déposer :

https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/2024-start/guide_deposant_cifre.pdf



Infrastructure de transport, énergie territoires, écosystème, paysage, écosystème (ITTECOP)

Durée de financement :	3 ans max mais dépend des types de projets déposés : <ul style="list-style-type: none">- Les projets de recherche ont une durée type de trois ans- Le but des projets exploratoires est d'aboutir, sur des sujets émergents, sans antériorité, à des analyses qui devront être de nature prospective ou liées à des sujets novateurs. La durée maximale de ces projets est d'un an maximum après notification, pour les projets de recherche, exploratoires ou d'incubation.- Les revues systématiques sont basées sur une analyse massive et codifiée de la littérature scientifique et grise. Leur durée varie de 1 à 3 ans selon leur nature.
Taux de transformation	Non communiqué
Budget / projet :	200 000 maximum pour les projets de recherche / 50 000 euros pour les revues de connaissance
Modalités de versement	Variable en fonction des financeurs. En général : 30% au démarrage (signature), 30% en milieu de projet (apport intermédiaire) et fin du versement à livraison du livrable
Type de guichet	Dossier à constituer limité en nombre de pages et de caractères
Thématique :	ITTECOP aborde les infrastructures terrestres dans leur diversité, qu'elles soient fluviales, ferrées, routières, cyclables, réseaux énergétiques ou production d'énergies renouvelables ainsi que leurs interfaces avec les territoires : gares, ports ou aéroports. Les effets, la conception, la gestion des infrastructures et de leurs abords sont analysés, à différentes échelles, sous plusieurs angles complémentaires: écologiques, territoriaux, sociaux, économiques, paysagers ou patrimoniaux et peuvent concerner l'ensemble des phases du cycle de vie des infrastructures. ITTECOP a pour objectif d'améliorer les relations entre infrastructures, biodiversité et paysages dans une approche liée à la mise en œuvre de la trame verte et bleue, notamment sur les emprises support des infrastructures mais aussi dans une approche territoriale plus étendue.
Éléments à déposer lors de l'instruction	Pour les projets de recherche, la présentation du projet (20 pages maximum + annexes) fera impérativement ressortir son originalité et son apport scientifique par rapport aux travaux antérieurs, notamment : Positionnement scientifique : objectifs, état de l'art, hypothèses, éventuellement contexte technique et économique, liens et

	<p>complémentarités avec d'autres projets ou programmes : 7 pages max (24 500 signes espaces compris max.)</p> <p>Organisation du projet : intérêt des coopérations entre équipes, des partenaires, des acteurs, des territoires ; organisation du consortium, pilotage du projet, conditions d'organisation de la recherche et modalités de l'animation scientifique interne (3 à 4 pages : 12000 signes espaces compris max.) – Attention: la présentation des partenaires du consortium est à mettre en annexe</p> <p>Description scientifique du projet : justification des tâches et répartition du travail, méthodes prévues pour chaque tâche, résultats attendus, échéancier de réalisations intermédiaires et finales (rapports de recherche), valorisations scientifiques et/ou opérationnelles attendues (10 à 12 pages : 35 000 à 42 000 signes espaces compris max.)</p> <p>En annexe :</p> <p>Liste et présentation brève des partenaires du consortium (orientée en lien avec la proposition) ;</p> <p>Plan de gestion des données,</p> <p>Liste des contacts et de la personne en charge du suivi administratif ou financier du projet</p> <p>Annexe financière : présentation synthétique du montant global de la recherche (demandé/nature des autres financements) et son utilisation et répartition entre les partenaires du consortium. Cette annexe détaillant le montage prévisionnel du projet est obligatoirement signée par la personne habilitée à engager l'institution à laquelle appartient le candidat. Après sélection du projet et finalisation du budget lors du conventionnement aucun budget complémentaire ne sera accordé.</p> <p>- Une lettre d'engagement par partenaire engagé dans le projet</p>
<p>Composition de l'équipe</p>	<p>Pas de critère de sélection en fonction du type de portage</p>
<p>Caractéristiques juridiques</p>	
<p>Critères d'évaluation</p>	<p>Pertinence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au regard des thèmes de l'APR; - En matière d'appui à la définition ou à la mise en œuvre des politiques publiques; - Relation aux acteurs à différents échelons : local,national, européen ou international; <p>Qualités scientifiques :</p> <p>Démarche et méthodologie, qualité de l'état de l'art;</p> <p>Reproductibilité de la démarche ou conditions de transférabilité de la démarche;</p> <p>intérêt scientifique et caractère innovant du questionnement et des hypothèses;</p> <p>compétences scientifiques et interdisciplinarité de l'équipe et des éventuels partenaires ;</p> <p>Organisation du projet :</p> <p>Qualité de l'animation scientifique interne favorisant le dialogue interdisciplinaire:</p> <p>faisabilité (adéquation des moyens et du planning aux objectifs, identification des risques) ;</p>

	<p>dimensions internationales, nationales et régionales (sujet, partenaires...);</p> <p>valorisations envisagées auprès de la communauté scientifique et des acteurs opérationnels.</p> <p>Le cas échéant identification des impacts environnementaux du projet, en particulier s'agissant de projets à fortes composantes numériques, les approches de green IT sont attendues de manière générale et il est attendu des projets à forte composantes computationnelles (simulation numérique, deep learning, etc.) de proposer les approches les plus frugales possibles.</p>
ENGAGEMENT dans le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation scientifique (articles, colloques, journées d'étude) - Valorisation à destination des publics professionnels visés par le programme (infrastructures)
BUDGET TOTAL du guichet	4 millions d'euros en 2024
FREQUENCE d'ouverture du guichet	Six appels à projets de recherche (2008, 2009, 2012, 2014, 2017 et 2020) et plus d'une centaine de projets de recherche à son actif
DELAIS montage projet (ouverture => clôture => résultat)	3 mois (ouverture début mai, clôture le 12 juillet, résultats 1er octobre)
CONTACT	
COMMENTAIRES	
LIEN WEB	<p>Présentation du guichet : https://ittecop.fr/fr/decouvrir-ittecop</p> <p>Présentation de l'APR 2024 : https://ittecop.fr/fr/projets/les-appels-a-projets/item/1230-apr-2024-lancement</p>



ETIK projets- Recherche et Société

Région Bretagne

Durée de financement :	La réalisation est prévue sur une période maximale de 36 mois
Taux de transformation	Non communiqué
Budget / projet :	L'aide régionale sera versée sous forme d'une subvention de fonctionnement, dont le plafond est fixé à 70 000 € et ne pourra

	<p>dépasser 80 % des coûts éligibles induits par le projet.</p> <p>Une aide régionale complémentaire de 5 000 €, attribuée sous forme d'indemnisation forfaitaire, sera attribuée afin de couvrir les frais correspondant à l'accomplissement des missions du tiers veilleur-se.</p>
Modalités de versement	NC
TYPE de guichet	Dossier à constituer limité en nombre de pages et caractères
Thématique :	<p>Les projets répondant à des problématiques (sociétales, culturelles, économiques, environnementales...) identifiées sur le territoire régional et présentant un intérêt régional. Il sera porté une attention toute particulière aux projets ciblant les publics les plus éloignés de l'accès aux sciences et à la recherche (disparités sociales, de genre, situations de territoires en fragilité, en référence aux territoires identifiés comme tels, dans le cadre de la carte des capacités territoriales ;</p> <p>Les projets permettant de développer des innovations (sociales, sociétales, économiques...) sur le territoire régional</p>
Éléments à déposer lors de l'instruction	<p>Dossier de candidature du projet complété</p> <p>Plan de financement prévisionnel (global et par bénéficiaire) du projet renseigné : (fichier Excel en annexe)</p> <p>Lettre de demande de financement régional (modèle fourni sur demande), signée, pour le porteur « chef de file » du projet (date limite fixée au 9 septembre si le porteur est un acteur recherche)</p> <p>Pour l'organisme de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> -2 dernières liasses fiscales -PV de la dernière AG incluant les comptes, pour association non marchande -KBis ou récépissé de déclaration en Préfecture, -Statuts (pour association) -RIB (si bénéficiaire) -Contrat de travail ou avenant du personnel mobilisé sur le projet, et/ou fiche de poste du personnel à recruter, le cas échéant <p>Pour le laboratoire de recherche (porteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Certification d'inscription au répertoire SIREN de l'établissement de rattachement -RIB (si bénéficiaire) -Fiche de poste du personnel à recruter, le cas échéant
Composition de l'équipe	Les projets de recherche co-construit a minima par 2 acteur-ric-e-s, l'un faisant partie du secteur de la recherche, l'autre faisant partie de la société civile à but non lucratif. Une attention particulière sera portée à la qualité et à la solidité du partenariat (exigence d'une co-construction effective entre partenaires pour l'ensemble des étapes du projet).
Caractéristiques juridiques	Les projets de recherche co-construit a minima par 2 acteur-ric-e-s, l'un faisant partie du secteur de la recherche, l'autre faisant partie de la société civile à but non lucratif

Critères d'évaluation	Critère n°1 : Co-construction du projet et solidité du partenariat Critère n°2 : Qualité scientifique, dimension éthique/déontologique du projet et inscription du projet dans les priorités et stratégies régionales Critère n°3 : Faisabilité du projet Critère n°4 : Diffusion et appropriation des résultats
ENGAGEMENT dans le projet	Les résultats des projets ne pourront pas faire l'objet d'une appropriation privée. Ils devront pouvoir être largement diffusés sur le territoire régional et bénéficier aux populations et acteurs du territoire, voire au-delà. Le bénéficiaire s'engage, selon la nature de son projet et/ou de son activité, à faire mention de "avec le soutien de la Région Bretagne" et/ou à intégrer le logo de la Région
BUDGET TOTAL du guichet	2 Millions
FREQUENCE d'ouverture du guichet	Annuelle (depuis 2021)
DELAIS montage projet (ouverture => clôture => résultat)	7 mois (Ouverture mai, clôture 2 juillet, résultats en décembre)
CONTACT	recherche.societe@bretagne.bzh
COMMENTAIRES	
LIEN WEB	Dossier de candidature et trame financière : https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/etik-projets-recherche-societe/



I-Démo Régionalisé - Région Occitanie

Durée de financement :	Les projets présenteront une durée comprise entre 24 et 48 mois
Taux de transformation	NC
Budget / projet :	L'assiette des dépenses à engager dans le cadre des travaux présentés est comprise entre 1 M€ et 4 M€ par projet. Pour les projets intra-régionaux, le seuil minimum est de 500 K€ par projet
Modalités de versement	NC

TYPE de guichet	Le dossier de dépôt est de 10 pages (20 pages maximum hors annexes financières). Les porteurs expliquent en quoi leur projet est, d'une part, porteur d'innovations susceptibles de les différencier favorablement et, d'autre part, s'inscrit dans une démarche crédible de R&D et à terme de commercialisation. Le budget des dépenses à engager est détaillé pour chacun des partenaires. Le Comité de sélection se réserve le droit d'auditionner les porteurs de projets après le dépôt de leur dossier.
Thématique :	<p>L'Etat et la Région souhaitent soutenir des projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, ambitieux et portés par des entreprises en lien avec la recherche académique ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance (emploi, chiffres d'affaires) ; les projets peuvent également viser une diversification ou une évolution innovante de processus industriel.</p> <p>Les projets attendus lors de cet appel à projets doivent s'inscrire en cohérence avec les stratégies d'accélération et France 2030 et dans au moins l'un des 8 axes de la Stratégie régionale de l'innovation et de spécialisation intelligente d'Occitanie.</p> <p>Les projets attendus lors de cet appel à projet doivent s'inscrire en cohérence avec les stratégies d'accélération et France 2030 et dans au moins l'un des 8 axes de la Stratégie régionale de l'innovation et de spécialisation intelligente d'Occitanie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation saine, durable et territorialisée ; - Eaux : économie et gestion maîtrisée, usages et risques ; - Economie du littoral et mer ; - Santé, bien-être & bien vieillir ; - Mobilité intelligente et durable (véhicule autonome, aéronautique, spatial, automobile, ferroviaire) ; - Matériaux intelligents et durables et procédés associés ; - Transition énergétique des territoires et de l'économie régionale ; - Big data, IA et cybersécurité : l'Occitanie territoire numérique éthique et souverain.
Éléments à déposer lors de l'instruction	<p>une description technique du projet (typiquement de 10 pages et de 20 pages maximum hors annexes financières) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - une présentation de chacun des partenaires du consortium et de leur capacité à porter le projet ; - une liste de références bibliographiques (scientifique ou marché) pourra être jointe ; - une description de la solution envisagée, de ses besoins d'investissements en lien avec les besoins du marché cible ainsi que son inscription dans la feuille de route des partenaires ; - une description du degré de rupture/d'innovation intégrant l'état de l'art et la plus-value de l'innovation décrite et l'inscription de cette dernière dans la thématique régionale ; - la politique de propriété intellectuelle envisagée ; - le diagramme de Gantt et les milestones du projet ; - les retombées économiques et les emplois potentiels générés sur le territoire régional par le projet ; - l'impact social et environnemental du projet ; - le budget prévisionnel des dépenses de chacun des partenaires selon le modèle d'annexe financière à compléter, accompagné d'une

	<p>description précise de l'emploi des fonds publics envisagé. Les dépenses éligibles telles que décrites au 2.4 sont internes ou externes, HT directement liées à l'ensemble des travaux intégrés au projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ensemble de documents administratifs pour le(s) bénéficiaire(s) : <ul style="list-style-type: none"> o la fiche de demande d'aide dûment complétée et signée par le représentant légal de chacun des partenaires du projet ; o un RIB pour chaque partenaire ; o le Kbis, les statuts des partenaires du consortium et les tables de capitalisation signées pour chaque partenaire entreprise ; o la liste des aides publiques déjà perçues ces 3 dernières années ou en cours de demande/dépôt par chaque bénéficiaire ; o Pour les partenaires entreprises, les trois dernières liasses fiscales complètes si elles existent, ou les trois derniers bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée générale ainsi que le rapport du commissaire aux comptes. A défaut, les statuts de constitution de l'entreprise permettant de juger des apports en fonds propres ; o la pièce d'identité du représentant légal pour chaque partenaire et des personnes physiques détenant plus de 25 % du capital pour chacun des partenaires entreprises o pour chaque partenaire entreprise, dans le cadre d'un groupe, l'organigramme du groupe précisant le nombre de salariés de chaque entité, le pourcentage de détention de celles-ci par la tête de groupe ainsi que le détail de la détention capitalistique des entités que détient le bénéficiaire demandeur ; o une liste des projets de la même thématique déjà soutenus par les pouvoirs publics dans lequel le consortium est engagé ; o le projet d'accord de consortium
<p>Composition de l'équipe</p>	<p>Une collectivité, un acteur public, une entreprise, un-e professionnel-le</p>
<p>Caractéristiques juridiques</p>	<p>Les projets devront présenter un consortium de partenaires constitués au minimum de 2 entreprises, dont une PME ou une ETI, et d'au moins un partenaire de la recherche académique.</p> <p>Un consortium sera constitué au maximum de 5 partenaires.</p> <p>Seule une entreprise pourra être désignée comme chef de file du consortium.</p> <p>Les membres du consortium du secteur économique, éligibles au titre de l'action sont les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ou les Grandes entreprises (GE) au sens communautaire et au sens des articles 1832 et suivants du code civil, immatriculées au Registre du Commerce et implantées dans l'une des régions couvertes par le consortium de partenaires. Les entreprises doivent être à jour de leurs obligations fiscales, sociales et environnementales ainsi que de leurs éventuelles dettes auprès de l'Etat, de la Région et de Bpifrance. Les entreprises doivent par ailleurs pouvoir être éligibles à des aides d'Etat et ne pas être en difficulté au sens de l'Union Européenne. Les entreprises candidates devront présenter une situation financière saine et un plan de financement équilibré sur la durée du projet. Les partenaires de la recherche académique, éligibles au titre de l'action, s'entendent au sens de l'établissement de recherche défini par le droit européen (annexe I du régime d'aide SA.58995), parmi lesquels on peut compter les IRT, ITE, ... Seuls les partenaires implantés en Occitanie seront soutenus selon les critères du présent cahier des charges</p>

Critères d'évaluation	<p>Les critères principaux retenus pour la sélection des bénéficiaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - degré de réponse aux enjeux de la (des) filière(s) impactée(s) ; - clarté et originalité du dossier déposé ; - comparaison à l'état de l'art et inscription dans les tendances du marché ; - degré de rupture et caractère innovant ; - équilibre du plan de financement ; - retombées économiques, sociales et environnementales et emplois potentiels générés par le projet ; - capacité du porteur à mener à bien le projet ; - propriété intellectuelle générée et cohérence de l'accord de consortium; - inscription dans l'écosystème local. <p>Le Comité de sélection appréciera la cohérence des projets présentés avec les priorités des politiques publiques en région. Notamment, les créations d'emplois au niveau régional et l'impact environnemental et sociétal du projet seront des éléments de contribution à l'évaluation du projet.</p>
ENGAGEMENT dans le projet	<p>Les bénéficiaires de l'action « Projets collaboratifs / I-Démo Régionalisé en région Occitanie » s'engagent notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre leur projet conformément aux éléments mentionnés dans le dossier de candidature ; - respecter les obligations législatives et réglementaires en vigueur ; - respecter la règle relative à la communication sur les soutiens reçus, fixée au point 5 ; - respecter les modalités de suivi indiquées dans les documents de l'appel à projet et leur contrat d'aide ; - tenir informés l'Etat, la Région et Bpifrance de toute modification du programme durant son exécution ; - répondre aux sollicitations de l'Etat, de la Région Occitanie et de Bpifrance dans le cadre des enquêtes de suivi et d'impact du programme « i-Démo régionalisé en région Occitanie ».
BUDGET TOTAL du guichet	30 Millions d'euros
FREQUENCE d'ouverture du guichet	Ce dispositif est ouvert à compter du 20 juin 2022 jusqu'au 31 décembre 2025
DELAIS montage projet (ouverture => clôture => résultat)	<p>Instruction au fil de l'année. Relève des dossiers aux dates fixées à l'avance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mercredi 26 octobre 2022 à 12h Mercredi 26 avril 2023 à 12h Mercredi 25 octobre 2023 à 12h Mercredi 24 avril 2024 à 12h Mardi 29 octobre 2024 à 12h lundi 28 avril 2025 à 12h Mardi 28 octobre 2025 à 12h
CONTACT	audrey.balague@laregion.fr ; anne-marlyse.debattista@laregion.fr

COMMENTAIRES	
LIEN WEB	Lien vers le cahier des charges : https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/appele-a-projets-i-demo-regionalise



Recherche participative de l'Université de Lille

Durée de financement :	Le stage de recherche dont les frais de recherche peuvent être pris en charge a une durée de 6 mois.
Taux de transformation	NC
Budget / projet :	Les frais liés à la recherche peuvent être pris en charge jusqu'à un maximum de 5000 euros
Modalités de versement	NC
TYPE de guichet	Envoi d'un mail entre le 1er janvier et le 31 mars de l'année
Thématique :	NC
Éléments à déposer lors de l'instruction	Le nom et le statut de votre structure, son domaine d'activité, La problématique rencontrée, La ou les questions pour avancer sur cette problématique.
Composition de l'équipe	Une association, un collectif de citoyens à but non lucratif ou à visée d'intérêt général Un chercheur de l'Université de Lille Un étudiant en Master de l'Université de Lille
Caractéristiques juridiques	Conditions pour postuler : Être une structure à but non lucratif, Exercer ses activités dans les Hauts-de-France, Porter une question d'intérêt général sans but commercial, Avoir un référent au sein de la structure pour toute la durée du projet, Adhérer à la démarche participative et accepter la diffusion libre des résultats.
Critères d'évaluation	cinq critères : 1. l'intérêt général porté par la question ; 2. l'incapacité pour le demandeur à financer une recherche par ses propres moyens ou à trouver de réponse à sa question par le biais d'autres dispositifs (ex : programme chercheurs citoyens) ; 3. l'utilisation non commerciale des résultats ; 4. la capacité d'accueil et d'accompagnement des étudiants ou chercheurs par

	les demandeurs ; 5. la capacité du demandeur à utiliser les résultats (évaluation et/ou réorientation de ses actions, diffusion des résultats dans son réseau,...)
ENGAGEMENT dans le projet	Signature de la Charte de la Boutique des Sciences
BUDGET TOTAL du guichet	Non communiqué
FREQUENCE d'ouverture du guichet	Annuel (entre janvier et mars)
DELAIS montage projet (ouverture => clôture => résultat)	<p>Entre janvier et mars : dépôt des questions de recherche</p> <p>Maturation des projets entre mars et mai : examen des questions et reformulation, rencontres avec des chercheur.e.s choisi.e.s pour leurs compétences sur les sujets et les disciplines concernées, intégration des parties prenantes concernées par les questions (professionnels, adhérents, usagers, bénéficiaires...).</p> <p>Sélection des projets entre juin et juillet : montage des dossiers de financement pour les projets prêts à démarrer, comité de pilotage et conseil scientifique.</p> <p>Recrutement des étudiants.e.s entre octobre et décembre et démarrage des recherches entre décembre et mars selon les disciplines</p> <p>4 étapes d'accompagnement : 2 jours de travaux avec la démarche de la recherche action participative (cf vidéo ci-dessous), 3 rencontres (démarrage, mi-parcours et fin) pour mettre en oeuvre la coopération aux étapes de la recherche.</p> <p>Fin des recherches en septembre : restitutions écrites et publiques des résultats, diffusion des résultats</p>
CONTACT	boutique-des-sciences@univ-lille.fr
COMMENTAIRES	
LIEN WEB	Lien vers la Charte : https://rechercheparticipative.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/RechercheParticipative/CharteBoutiqueDesSciences2020.pdf



Appel à projets 2021 au titre de l'expérimentation du soutien aux partenariats de recherche des associations

Durée de financement:	L'aide apportée est octroyée pour 3 ans et peut être renouvelée deux fois
Taux de transformation	Non communiqué

Budget / projet :	Au titre de cet appel à projets, la subvention octroyée prend la forme de deux unités de poste FONJEP de 7 164 euros chacune par an, soit 14 328 euros, pour le financement d'un poste de permanent salarié remplissant les fonctions indispensables à la conduite du projet de développement de la recherche en association.
Modalités de versement:	Versement annuel du montant alloué.
Type de guichet	Les associations doivent transmettre une demande de subvention dématérialisée par messagerie électronique. Le dossier de demande de subvention doit permettre de faire la preuve d'un projet global d'insertion des problématiques de recherche dans l'activité de l'association, de l'union ou de la fédération. Il doit permettre de mesurer la réalité des partenariats de recherche existants ou les perspectives de développement de ces derniers. Les associations, unions ou fédérations doivent aussi avoir clairement défini les effets à la fois démultiplicateur et structurel attendus du projet présenté, et par voie de conséquence de l'aide demandée, quel que soit l'axe choisi.
Thématique :	Les associations doivent se reconnaître dans l'un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) ou dans l'un des champs culturels (arts plastiques, la danse, la musique, le théâtre, la photographie et l'éducation artistique et culturelle).
Éléments à déposer lors de l'instruction	Les éléments sont à transcrire au sein d'un formulaire CERFA 12156 reprenant l'identification de l'association, les éléments descriptifs du projet, le budget de l'association et du projet. Une fiche synthétique du projet est aussi à fournir. À l'intention du jury, elle reprend une description du projet, des effets attendus, leur inscription dans les objectifs du développement durable ou dans le champ culturel et une présentation des résultats.
Composition de l'équipe	Associations, Unions ou fédérations
Caractéristiques juridiques	Sont éligibles, au titre du présent appel à projets, les associations, les unions et les fédérations régies par la loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application ou relevant du droit local. Les associations doivent satisfaire aux trois conditions suivantes : a° Répondre à un objet d'intérêt général qui ne se limite pas à la défense d'intérêts privés mais est qui permet l'organisation d'activité ouverte à tous les publics dans le respect des libertés individuelles dans un but non lucratif et avec une gestion désintéressée; b° Présenter un mode de fonctionnement démocratique ; c° Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière. Les associations reconnues d'utilité publique ou agréées par l'Etat sont réputées satisfaire à ces conditions. Sont éligibles les organismes considérés comme représentant un périmètre d'activité territorial supérieur ou égal à un département. Ses statuts, sa dénomination, l'implantation de ses membres sont des éléments pris en compte pour préciser ce périmètre d'activité
Critères d'évaluation	Dans son intention générale, le présent appel à projets vise par le renforcement de compétence(s) professionnelle(s), à développer la(les) capacité(s) des associations ³ à établir, consolider ou développer des partenariats de recherche afin de : a) conduire des transformations organisationnelles interne : développement de la production de biens et services, accroissement de la capacité réflexive, conduite des changements et d'innovation dans l'association (gouvernance, dynamiques de travail, etc) ; b) conduire des transformations organisationnelles externes permettant l'essor de stratégies d'alliances entre associations et l'écosystème de la recherche et de l'innovation. 3°a) Sont éligibles les nouveaux projets des organismes éligibles qui remplissent

	<p>les conditions visées au 1° et au 2°. Les termes « nouveaux projets » signifient que le projet n'a pas encore été mis en œuvre mais que ces conditions de mise en œuvre ont pu être arrêtées.</p> <p>3°b) Sont éligibles les projets d'ores et déjà développés par les organismes éligibles qui remplissent les conditions visées au 1° et au 2° sous réserve qu'il soit démontré que l'apport financier nouveau permette une accélération marquée ou un déploiement plus prononcé de son développement.</p> <p>4° - Les projets doivent être réalisés en majorité sur le territoire français et à titre principal avec les organisations d'enseignement supérieur et de recherche français.</p> <p>5° - Priorité sera donnée aux projets liés à l'un ou plusieurs des dix-sept objectifs de développement durable (ODD). Le porteur de projet précisera à quel(s) ODD il identifie le projet.</p>
ENGAGEMENT dans le projet	Les associations bénéficiaires de l'aide auront l'obligation de s'impliquer dans un processus d'animation et d'évaluation de l'expérimentation organisé par l'administration en complément du compte rendu financier légal et de l'évaluation de l'aide individuelle octroyée réalisée en vertu de la convention qui sera conclue. Les associations bénéficiaires s'engagent à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile au processus d'évaluation précité.
BUDGET TOTAL du guichet	Non communiqué
FREQUENCE d'ouverture du guichet	Annuel (dernier appel 2021)
DELAIS montage projet (ouverture => clôture => résultat)	Non communiqué
CONTACT	associations-recherche@jeunesse-sports.gouv.fr
COMMENTAIRES	<p>Ne sont pas éligibles, les emplois à durée déterminée et les postes CIFRE.</p> <p>Le poste subventionné est l'emploi à durée indéterminée d'une personne qualifiée (études supérieures, expertise éprouvée en matière de recherche, etc) dont les activités sont très majoritairement orientées vers la mise en œuvre de l'un ou plusieurs des axes.</p> <p>Guichet clos.</p>
LIEN WEB	<p>Appel à projets 2021 :</p> <p>https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ap_2021_fonjep_recherche_publie.pdf</p>



CO3 : CO-CONSTRUCTION de CONNAISSANCES pour la transition écologique et solidaire

Durée de financement:	<p>Le dispositif soutient deux types de projets, ayant des maturités différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des projets en émergence, pour un accompagnement de leur maturation d'une durée maximale d'un an, - des projets de recherche participative déjà consolidés, pour un soutien
------------------------------	---

	et un accompagnement d'une durée inférieure ou égale à 3 ans.
Taux de transformation	19% : près de 232 projets ont été soumis, et 44 au total ont été sélectionnés.
Budget / projet :	L'aide sollicitée n'excédera pas : - 15 000 euros pour un projet en émergence (accompagnement maximal d'un an) - 150 000 euros pour un projet consolidé d'une durée inférieure ou égale à 3 ans (50 000 euros par an) Si le budget présenté est supérieur à ces montants, les postulants doivent justifier d'un financement complémentaire. Le budget du projet intègre les coûts d'accompagnement et d'engagement dans le dispositif expérimental CO3. Il faut donc prévoir au budget général une somme minimale de 2 500 euros/an pour le défraiement et l'indemnisation du tiers-veilleur, ainsi que la somme nécessaire pour un déplacement des coordinateurs du projet à deux séminaires de travail d'une journée par an.
Modalités de versement:	Les aides financières seront versées sous forme de subvention, avec une prise en charge financière du projet au maximum de 70%.
Type de guichet	Plateforme informatique Pour le dépôt du projet complet, remplir le « Modèle de lettre d'intention » (volet technique), et les formulaires sur la plateforme de dépôt, ainsi que les documents administratifs : CERFA 12156.06 (à faire compléter pour chaque association partenaire) Attestation de santé financière (à faire compléter pour chaque association et/ou entreprise partenaire)
Thématique :	La thématique de l'appel a été resserré sur la transition agroécologique par la transformation des systèmes agricoles et alimentaires vers plus de résilience et de durabilité environnementale et de justice sociale.
Éléments à déposer lors de l'instruction	Le dossier informatique comprend les rubriques suivantes : - Informations sur le projet - Informations déposant - Documents techniques et financiers - Coût du projet - Organisation du projet - Mots clés - Contexte et enjeux - Description du projet - Expertise du projet - Diffusion et valorisation - Qualité du partenariat - Observations En plus du dossier : Composition du Comité d'orientation scientifique pluraliste Composition du Comité de pilotage Annexe technique Annexe financière et administrative Diagramme de Gantt
Composition de l'équipe	Ces projets de recherche impliquent dès le départ des collectifs de citoyens ou de professionnels et des collèges de chercheurs
Caractéristiques juridiques	Sont éligibles au présent dispositif, les projets portés conjointement par un groupe de partenaires comprenant au minimum : un organisme de recherche scientifique public une organisation de la société civile : associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), acteurs économiques porteurs d'une question d'intérêt général Le projet peut s'ouvrir à tout autre partenaire (collectivités territoriales...).

Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du partenariat - Pertinence et qualité scientifique de la proposition - Adéquation projets et moyens, responsabilité sociale, sanitaire et environnementale - Utilisation et diffusion des résultats
ENGAGEMENT dans le projet	<p>Le dispositif CO3 porte une attention particulière à la qualité et à l'intensité de la collaboration entre les différents partenaires des projets. C'est pourquoi les porteurs de projets sélectionnés acceptent d'être accompagnés tout au long du projet par un « tiers-veilleur », quel que soit l'état d'avancement du projet. Dans son objectif de bâtir et soutenir les communautés d'acteurs de la recherche participative, le dispositif CO3 organisera différents séminaires de travail permettant d'élaborer une réflexion collective à partir du partage des expériences de co construction des connaissances. Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à alimenter la réflexion collective en participant aux activités transversales proposées par le dispositif CO3, dès la fin du processus de sélection. Le dispositif CO3 vise également à partager et valoriser des connaissances originales, scientifiques et co-construites. Dans ce cadre, les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à répondre aux demandes en matière de valorisation et communication relatives au dispositif.</p>
BUDGET TOTAL du guichet	1,8 million d'euros engagés entre 2018 et 2020
FREQUENCE d'ouverture du guichet	Entre 2018 et 2021, trois sessions d'appel à projets ont été lancés.
DELAIS montage projet (ouverture => clôture => résultat)	<p>7 octobre 2024 : Lancement de l'AMI 18 novembre 2024 : Clôture de l'AMI 9 décembre 2024 : Sélection des équipes et annonce des résultats 17 décembre 2024 : Journée de mise en commun Fin juin 2025 : Journée de partage des résultats Automne 2025 : Remise des conclusions</p>
CONTACT	aprp.co3@ademe.fr
COMMENTAIRES	<p>La participation des associations et des acteurs de l'ESS est particulièrement encouragée dans le cadre de l'APRP.</p> <p>Guichet clos.</p>
LIEN WEB	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20240917/evaluation-dispositif-experimental-co3-co-construction-connaissances

CONCLUSION

Principaux résultats :

- Essentiellement des plateformes liées à des têtes de réseaux ESS ou innovation sociale. Les exceptions semblent s'inscrire dans une dynamique géographique plus grande (aspiration de leurs données par des bases de données européennes).
- Pour certains, l'ESS correspond plus un statut plutôt qu'à des pratiques - les acteurs se revendiquent pas forcément de l'ESS bien qu'ils oeuvrent sur ces champs.
- Les acteurs sollicités ne se retrouvent pas tous dans la notion de "tiers secteur de la recherche" :
 - acteurs non scientifiques produisant des rapports ne se revendiquent pas de la recherche
 - les laboratoires de recherche académique ne semblent pas travailler à partir de la donnée produite par des acteurs du TSR (production en propre de recherche)

Pistes de poursuite :

- approfondir le dialogue sur les modalités de fonctionnement et liens avec la recherche, dans la mesure du possible avec des entretiens longs, en particulier avec:
 - Le Rameau
 - Socioeco
 - Centre d'innovation sociale écologique de l'ESSEC
 - ChairESS
 - Citego
- *"Créer et entretenir le lien entre le monde académique et les acteurs de terrain, c'est le rôle des chaires. Créer une chaire au niveau des territoires, ça pourrait être intéressant"*

BIBLIOGRAPHIE

BUCOLO, E, FRAISSE, L, & MOISSET, P (2015). Innovation sociale, les enjeux de la diffusion. *Sociologies pratiques*, 2015/2 n° 31, pp. 1-6. <https://doi.org/10.3917/sopr.031.0001>.

Reillier, L. et Reillier, B. (2018) . 2. Qu'est-ce qu'une plateforme ? *Platform Strategy Libérez le potentiel des communautés et des réseaux pour accélérer votre croissance*. (p. 49 -62). Dunod. <https://shs.cairn.info/platform-strategy--9782100784639-page-49?lang=fr>.

Conseil national du numérique (2015). *Ambition numérique : pour une politique française et européenne de la transition numérique*, p.395.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de recensement des plateformes

Document format Excel, joint

Annexe 2 : Tableau des guichets

Document format Excel, joint

Annexe 3 : grille des entretiens axe 1

1. Présentation de la personne répondante
2. Présentation de la structure
3. Vous considérez-vous comme un acteur de l'ESS ?
4. Vous considérez-vous comme un acteur de l'innovation sociale ?
5. Comment définissez-vous l'innovation sociale ?
6. Vous considérez-vous comme un acteur produisant de la donnée type recherche ?
7. A quoi sert votre plateforme ? Comment la définiriez-vous ?
8. Parmi ces fonctions, lesquelles correspondent à votre plateforme ?

centre de ressources	
veille législative, réglementaire, juridique,...	
annuaire d'acteurs et/ou d'actions de l'ESS et/ou de l'innovation sociale	
appui à de l'animation territoriale	
plaidoyer	
Autre	

9. Comment est organisée la fonction "centre de ressources" de votre plateforme ?
 - a. A qui ces ressources sont-elles dédiées ?
 - b. A quoi ce "centre de ressources" sert-il ?

valorisation d'outils, dispositifs, pratiques créées par d'autres, avec leur accord explicite ?	
valorisation d'outils, dispositifs, pratiques créées par d'autres, sans leur accord explicite ?	

valorisation de ressources créées par vous-mêmes en tant qu'animateurs de la plateforme ?	
autre ?	

- c. Si vous produisez vous-même les ressources que vous partagez, quels types de ressources produisez-vous ?
 - d. Associez-vous les publics cibles de votre plateforme à cette production de données ? Si oui, de quelle manière ? (contrat, convention de partenariat, rémunération d'une quelconque manière)
 - e. Travaillez-vous avec le monde de la recherche pour mener cette production de données ? Si oui, détailler
 - f. Souhaiteriez-vous produire vous-mêmes de la recherche, sans vous appuyer sur des laboratoires de recherche ou des partenariats avec des chercheurs ? (Si oui, préciser : volonté de travailler avec le monde académique ou non ? pourquoi ?)
 - g. Comment financez-vous cette production de données ?
10. Produisez-vous des données qui sont valorisées / partagées autrement que par votre plateforme ?
11. Coopérez-vous avec d'autres centres de ressources ?
12. Êtes-vous vous-même utilisateur/utilisatrice d'autres plateformes présentant des données en lien avec l'ESS et l'innovation sociale ? Si oui, lesquelles ? A quelle fréquence et pour quoi faire ?
13. Faire réagir sur la base de données

Annexe 4 : trame de questionnaire axe 1

- 1) Nom de la structure au nom de laquelle vous répondez
- 2) Vous considérez-vous comme un acteur de l'ESS ? [oui / non]
- 3) Vous considérez-vous comme un acteur de l'innovation sociale ? [oui/non]
- 4) Vous considérez-vous comme un acteur / une structure produisant des données ? [oui/non]
- 5) Votre structure partage-t-elle des données (produites par vous ou non) sur une plateforme internet ? [oui/non]
- 6) Parmi ces fonctions, lesquelles correspondent à votre plateforme ?
 - a) Centre de ressources
 - b) Veille
 - c) Plaidoyer
 - d) Soutien à l'animation territoriale
 - e) Recensement / annuaire d'acteurs ou de dispositifs en lien avec l'ESS et/ou l'innovation sociale
 - f) Autre
- 7) Quels types de données sont partagées dans votre "centre de ressources" ?

- 8) Produisez-vous l'entièreté des données que vous diffusez dans votre centre de ressources ? [oui / non]
- 9) Pouvez-vous préciser d'où viennent les ressources que vous ne produisez pas seuls ?
- 10) Pouvez-vous préciser comment vous associez d'autres acteurs à la production de vos données ?
- 11) Comment financez-vous cette production de données ?
- 12) Comment animez-vous votre plateforme internet ?
- 13) Pour produire vos données, coopérez-vous avec des acteurs du monde de la recherche scientifique ? Si oui de quelle(s) manière(s) ?
- 14) Souhaiteriez-vous avoir plus de liens avec la recherche scientifique ?
- 15) Pouvez-vous préciser pourquoi ?
- 16) Vos coordonnées - non obligatoires
- 17) Souhaitez-vous ajouter quelque chose pour conclure ?

Annexe 5 : brochure RESOLIS

Document PDF, joint